



## société d'économie mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise

Dijon, le 15 décembre 2008,

*Communiqué de presse*

### **L'ASSOCIATION « PALME » APPROUVE L'ADHESION DE LA SEMAAD**

Réuni le 4 décembre 2008, le conseil d'administration de l'association nationale pour la Promotion de l'Aménagement des Parcs Labellisés Maîtrise de l'Environnement (PALME), a approuvé l'adhésion en son sein de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD).

La SEMAAD rejoint ainsi le réseau des quelque 80 acteurs (régions, départements, communautés d'agglomération, sociétés d'économie mixte...) qui se distinguent par leur engagement dans le développement et la gestion durables des parcs d'activités économiques.

Initiée dans le cadre de son Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Economie et Responsable (POSADER) et de son Système de Management Environnemental (SME Vert<sup>3</sup>) qui ordonnent sa démarche d'aménageur durable et sa candidature aux certifications internationale ISO 14001 et européenne EMAS, l'adhésion de la SEMAAD à PALME lui permettra de bénéficier des savoir faire les plus avancés en matière de création et d'animation d'écoparcs, pour contribuer à faire de Dijon, des 22 communes de la communauté d'agglomération du Grand Dijon et des 116 communes de l'aire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) relevant de sa compétence, des références environnementales conformément au souhait exprimé par le Sénateur-Maire et président du Grand Dijon François REBSAMEN.

Thierry LAJOIE, directeur général de la SEMAAD, a commenté que « l'appartenance de la SEMAAD à ce réseau exemplaire lui permettra de bénéficier du retour d'expériences de technopôles tels que Savoie Technolac ou l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois ou de grands parcs industriels tels que la Plaine de l'Ain, mais aussi du regard constructif qu'apportent les industriels, acteurs principaux de ces parcs, par l'intermédiaire des clubs d'entreprises membres de l'association tels que Roissy Entreprise (800 entreprises adhérentes) ou l'AFUSY à Toulon (416 entreprises adhérentes) ».

### A propos de l'Association PALME

Créée en 1997 et présidée par Alain FOUSSERET, vice-président de la région Franche-Comté, l'association de loi 1901 PALME vise à inscrire la qualité environnementale et le développement durable comme principes fondateurs de la création et de la gestion des parcs d'activités économiques, particulièrement en mettant à la disposition de ses membres un outil méthodologique qui repose sur un processus de concertation, « la démarche PALME », et en capitalisant des savoir faire.

Dans ce cadre, PALME promeut les territoires d'activités engagés sur la voie du développement durable et accompagne ses adhérents dans la mise en place et la gestion de leur système de management environnemental.

Pour ses adhérents, PALME représente un centre de références (outils méthodologiques, bases de capitalisation des connaissances et des expériences, bureaux d'études agréés...), apporte une assistance (veille juridique, revue de presse, exemples et mutualisation de projets, veille financière, club d'auditeurs...) et constitue un lieu d'échanges (rendez-vous mensuels thématiques, site Internet [www.palme.asso.fr](http://www.palme.asso.fr), journées d'études, assises nationales des parcs d'activités certifiés ISO 14001...).

PALME s'étend depuis peu aux frontières européennes avec l'adhésion du Bureau Economique de la Province de Namur et avec la participation à un projet européen (Interreg IV B) nommé REGAIN (REducing the Greenhouse effect through Alternative Industrial estates management in North west europe). Le projet vise à la construction dans 4 régions européennes (Ecosse, Pays de Galles, Wallonie et Nord de la France) de bâtiments tertiaires performants notamment sur le plan énergétique, et reproductibles facilement localement par des entreprises locales.

Parmi les adhérents à PALME, figurent par exemple les Conseils régionaux de Bretagne, de Franche-Comté, du Nord-Pas-de-Calais et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les conseils généraux des Alpes-Maritimes, de Belfort, de la Loire, des Pyrénées-Atlantiques ou des Vosges, les groupements de communes d'Angoulême, Beauvais, Besançon, Draguignan, Dunkerque, Nantes, Troyes, Valenciennes ou Vannes ou le Port Autonome de Paris.

### A propos de la SEMAAD

Créée en 1961 par des actionnaires publics et privés au premier rang desquels la Ville de Dijon et présidée par Pierre PRIBETICH, député européen, vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Dijon et conseiller municipal de Dijon délégué à l'urbanisme, la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise est une société anonyme d'économie mixte locale au capital de 600.000 euros placée au service des 116 communes du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'aire dijonnaise.

La SEMAAD intervient pour aménager des quartiers et opérations d'habitation et d'activités et construire des bâtiments et des équipements publics, tantôt comme maître d'ouvrage, concessionnaire (de ZAC par exemple), propriétaire et maître d'œuvre, conductrice d'opérations, assistante au maître d'ouvrage ou prestataire de services.

Avec un chiffre d'affaires moyen annuel de 2,5 millions d'euros, un résultat net moyen annuel de 0,4 millions d'euros et un bilan dont le total s'équilibre au montant de 66 millions d'euros, elle est le principal opérateur d'aménagement de l'agglomération dijonnaise.

### Contact

Emmanuel BOUILLIN  
Directeur du développement durable et de la qualité  
SEMAAD  
[semaaddir@semaad.com](mailto:semaaddir@semaad.com)  
03.80.72.18.71